

OÙ VAS-TU, ALLEMAGNE ?

Ca y est ! La gestation est terminée, le monstre est sorti du sein qui l'a formé. Le néo-nazisme — parce qu'il faut l'appeler par son nom — est né en tant que parti politique ayant pignon sur rue et voix au chapitre, et ceci au parlement de Hesse, du pays le plus « rouge » de la fédération des Länder (pays) allemands, c'est-à-dire de l'Allemagne occidentale.

Le monstre a été longuement couvé. Son premier parrain fut Adenauer, du fait qu'il appela à travailler dans son équipe gouvernementale des nazis de premier plan comme Globke — ancien chef d'Eichmann et inspirateur des lois anti-juifs —, comme Oberländer, ancien massacreur des Juifs en Pologne, à la tête de son bataillon portant le nom poétique de « Rossignol » !

La sève nourricière prodiguée au monstre, ce fut cet esprit militariste et chauvin qui n'a pas été extirpé en Allemagne de l'Ouest et qui devint de plus en plus

lards doivent être ligotés dans l'uniforme comme dans une camisole de force. Ce sont les fameuses « lois d'urgence » en partie déjà votées qui sont les instruments destinés à transformer toute la population en militaires.

A l'ombre de ces lois en préparation et de décrets encore plus secrets et plus mystérieux : appelés « Schubladengesetze » (= lois de tiroir) parce que encore cachés dans les tiroirs, lois dont le ministre de l'Intérieur a reconnu qu'elles ont fait pâlir ceux qui les avaient vus, le travail politique des néo-nazis a pu être organisé avec méthode.

Une fois la dissolution, imposée par Bonn, du parti nazi, la « Deutsche Partei », dissolution prononcée il y a une dizaine d'années, ses anciens membres s'étaient réfugiés dans les partis de la C.D.U. (chrétien-démocrates) et de la F.D.P. (libéraux), où ils renforcèrent d'abord les ailes droites respectives pour envahir finalement tout le parti. Aujourd'hui ce camouflet n'est plus nécessaire, le climat R.F.A. créé par Adenauer et les siens est tel, que les nazis peuvent jeter le masque et montrer leur vrai visage.

Prudents et rusés, sans réussir toutefois à cacher la botte prussienne, ni la grandiloquence pangermanique, ils ont d'abord tâté le terrain, et cela dans le pays qui, de tout temps, fut favorable au nazisme : en Bavière. La première manifestation publique des néo-nazis fut cette fameuse commémoration au cimetière de Landsberg, où sont inhumées quelques « victimes » (sic !) nazies condamnées à mort par le Tribunal International de Nuremberg. Qui pourrait chercher noise à une pieuse manifestation du souvenir aux morts ?

Comme ce ballon d'essai ne fit sensation ni dans la presse allemande, ni dans l'étrangère, mais eut simplement des échos divers, on put s'aventurer davantage. L'occasion en fut donnée l'hiver dernier par des élections communales en Bavière. En effet, dans plusieurs localités franco-germaniques autour de Nuremberg, les néo-nazis purent enregistrer du premier coup jusqu'à 10 % des voix et conquérir un nombre appréciable de sièges, voire quelques postes de maires.

A partir de ce moment, et profitant du désarroi causé par la crise de l'armée et du gouvernement de Bonn, les néo-nazis relèveront la tête. Pourquoi se cacher encore quand les équipes gouvernementales ont échoué et que tout le monde aspire à la venue d'un sauveur, d'un « homme fort » qui redresserait la situation ?

Aux élections de la Rhénanie, du printemps dernier, on s'est encore abstenu de déployer le drapeau nazi, mais le dimanche 6 novembre 1966 aux élections de Hesse, bastion social-démocrate solide, les néo-nazis enlevèrent du premier coup presque 10 % des voix et conquirent 9 sièges sur 97. Certes, cela ne fait pas encore basculer la majorité, 52 voix rouges ou rougeâtres, mais cela gênera grandement les travaux parlementaires car des nazis siègeront dans toutes les commissions et seront au courant de toutes les intentions du gouvernement qu'ils cherchent à renverser.

Et puis, ce succès en Hesse est un encouragement aux nazis des autres Länder ; toutes les timidités se dissipent et ils feront claquer au vent leurs étendards comme au temps de leur Führer adoré.

Le prochain « Land » à élire son parlement régional sera la Bavière ; sans être prophète on peut prédire aux néo-nazis un succès deux fois plus grand qu'en Hesse. La campagne électorale ne présage d'ailleurs rien de bon. Elle est menée avec la vieille démagogie hitlérienne, en exploitant le mécontentement général de la population, qui commence à s'alarmer de la hausse des prix, de l'arrêt des constructions, de l'augmentation des impôts, du démantèlement de la Sécurité Sociale, de l'insécurité générale due à la guerre froide, de la course aux armements, du régime policier à l'intérieur, de l'interdiction de toute relation avec l'autre Allemagne etc. ; les néo-nazis prétendent que tous ces problèmes ne sont pas résolus parce que Bonn serait trop mou, qu'il faudrait un homme fort pour les résoudre. Et ils trouvent un écho approbateur dans une population qui malgré deux échecs cinglants n'a pas encore abjuré sa foi en la force.

Appel à « l'homme fort » Le vieux et sénile Adenauer et son équipe, faisant leurs principes de Bismarck, Guillaume II et Hitler, ne voulaient négocier avec les Russes que quand « nous (les Allemands) serons armés jusqu'aux dents ». Cette politique est aujourd'hui en faillite et la crise gouvernementale a précisément éclaté parce que Ehrhard, l'exécuteur du testament d'Adenauer a voulu la continuer. La nostalgie de l'homme fort fait son apparition après chaque accès de désespoir.

Cet appel à l'homme fort émane en particulier de la jeunesse universitaire : 20 % des 5.000 étudiants de Giessen en Hesse seraient des adeptes néo-nazis, prétend, non sans inquiétude, le recteur de cette université. Il paraît que le mouvement nazi gagne rapidement du terrain dans les universités. L'autre jeunesse, les étudiants socialistes et libéraux et les jeunes syndicalistes sauront-ils en déduire ce nouveau torrent brun ? Rien n'est moins sûr, car par nature, la jeunesse est portée à la force, aux solutions extrêmes ; elle n'entrevoit pas les suites funestes qui risquent d'en résulter et en particulier la jeunesse allemande a été de tout temps sensible aux appels à la force brutale.

Si nous comparons les débuts des néo-nazis actuels à ceux de leurs ancêtres hitlériens, le parallélisme nous frappe. Hitler avait commencé plus petitement : son mouvement a été obligé de s'éclipser par moments, le Führer et ses acolytes ont même été en prison, le nazisme est entré en clandestinité, d'où il sortit cependant grand et plus conquérant qu'auparavant. Les néo-nazis, en tant que groupe, n'étaient pas non plus très nombreux au début. Mais ils se sont développés peu à peu sous le ciel clément de l'ère Adenauer. En effet, celui-ci a appelé bon nombre d'anciens nazis aux fonctions les plus hautes de l'administration, de la juridiction et de l'armée. Tout naturellement, les néo-nazis ont joui de la protection des anciens. Ils n'ont jamais été gênés dans leurs activités, quelquefois même bruyantes.

Détail pittoresque : les groupements de jeunes réactionnaires ou restaurateurs ont été subventionnés par Bonn, alors que les groupements de gauche ne le furent pas. Ces derniers ont même été poursuivis lorsqu'ils cherchaient des contacts avec la jeunesse de l'autre Allemagne. De même, les adversaires des néofascistes à savoir les pacifistes, et les communistes ou prétendus tels, ont été cités en justice et durement condamnés par des juges nazis.

Depuis longtemps, nous constatons donc que Bonn protège les nazis et même les nazis grands criminels de guerre ; le scandale de la prescription et les jugements plus que bienveillants aux procès

UN COUP DE SEMONCE

NOUS avons souvent dit qu'il nous restait le droit d'être à l'égard de la République Fédérale Allemande et du peuple allemand un peu plus sceptiques que le sont tels de nos anciens alliés, un peu plus méfiants que nous le sommes à l'égard de tels autres de nos partenaires internationaux ; tout cela a été dit, répété.

Souvent, des esprits soi-disant avertis nous ont reproché comme un excès, voire comme une médiocrité, ces réserves de méfiance et de scepticisme que nous gardions à l'endroit des Germains, blonds ou bruns, nos voisins.

Quand nous parlions de la « renaissance du nazisme », nous rencontrions des sourires voilés ou des silences à peine polis. Avions-nous tellement tort dans nos réserves ? La vérité cruelle vient d'éclater comme un coup de tonnerre. Dans une période calme où l'Allemagne ne connaît pas de crise économique, 24 députés néo-nazis viennent d'être élus dans des consultations électorales locales. D'abord, quoi que l'on en dise, le peuple allemand prétendait contre toute vraisemblance avoir ignoré les horreurs des camps de concentration. Des livres abominables essayent de montrer que les négations pure et simple. Aujourd'hui, dans certains milieux, on en vient à la violation pure et simple. Aujourd'hui, dans certains milieux, on en vient à la violation pure et simple. Aujourd'hui, dans certains milieux, on en vient à la violation pure et simple.

Un journal quotidien allemand « National Zeitung » vient de publier sur six colonnes un gros titre : « Les Juifs empoisonnent l'opinion publique mondiale ».

On croit rêver ; les dirigeants de la République allemande peuvent pousser des hauts cris, mais nous affirmons que la République de Bonn, qui réclame la libération des criminels de guerre, porte sa responsabilité grave dans les événements d'aujourd'hui.

par PIERRE BLOCH

Président du Comité Français d'Auschwitz
Ancien ministre

Chez nous, ceux qui s'expriment avec nostalgie sur le traité franco-allemand, ceux qui sont allés à Hambourg pour célébrer les traditions militaires allemandes n'ont-ils pas aidé à la renaissance du nazisme ? Est-ce que le discours du Général de Gaulle aux élèves officiers de Hambourg n'a pas favorisé cette renaissance du nationalisme allemand ?

Et aujourd'hui, est-ce qu'on ne frémit pas à la pensée que l'arme atomique pourrait être entre les mains d'une armée allemande, dirigée par les revanchards nazis ?

Où il faut répéter que la littérature néo-nazie, ainsi d'ailleurs que les œuvres des dirigeants hitlériens circulent au grand jour. Une vingtaine de maisons d'édition, indépendamment de nombreux particuliers, s'occupent exclusivement de la diffusion de cette littérature. Les éditeurs sont en liaison avec des chaînes de clubs (Buchgemeinschaften), une cinquantaine au total, ce qui permet une très large diffusion de la littérature dont il s'agit. A de rares exceptions près, les autorités de Bonn ont jusqu'à présent négligé d'appliquer les lois et règlements qui leur permettraient de combattre la diffusion de cette littérature. Ceci bien que le parti social-démocrate et le cercle de Grunewald, en particulier, aient en maintes circonstances, souligné le danger que la diffusion de la littérature néo-nazie faisait courir aux institutions démocratiques en Allemagne.

Comme il se doit, cinq maisons d'édition sont uniquement occupées à la réédition de « Mein Kampf » et des théoriciens du nazisme, tels que Ribbentrop, Rudolf Hess, etc... L'objectif poursuivi est essentiellement de démontrer aux Allemands et au monde que ce n'est pas le Führer qui a voulu et provoqué la guerre, mais les Juifs et les résistants anti-nazis. Bien entendu, le thème selon lequel les atrocités commises dans les camps de la mort sont de la pure invention malveillante, ne manque pas d'être développé.

Aujourd'hui même l'ignoble livre de Paul Rassinier, condamné en France, vient d'être édité et distribué en Allemagne.

Tel est le bilan vingt-deux ans après ! Devons-nous penser que le sacrifice de nos martyrs a été inutile ? Les anciens de la Résistance et des camps de concentration ne peuvent le croire. Mais alors un redressement est indispensable et la petite cohorte des survivants, fidèle au souvenir de millions de morts adressent un solennel avertissement au pays, aux pouvoirs publics, à l'opinion internationale.

darts comme au temps de leur Führer adoré.

Le prochain « Land » à élire son parlement régional sera la Bavière ; sans être prophète on peut prédire aux néo-nazis un succès deux fois plus grand qu'en Hesse. La campagne électorale ne présage d'ailleurs rien de bon. Elle est menée avec la vieille démagogie hitlérienne, en exploitant le mécontentement général de la population, qui commence à s'alarmer de la hausse des prix, de l'arrêt des constructions, de l'augmentation des impôts, du démantèlement de la Sécurité Sociale, de l'insécurité générale due à la guerre froide, de la course aux armements, du régime policier à l'intérieur, de l'interdiction de toute relation avec l'autre Allemagne etc. ; les néo-nazis prétendent que tous ces problèmes ne sont pas résolus parce que Bonn serait trop mou, qu'il faudrait un homme fort pour les résoudre. Et ils trouvent un écho approbateur dans une population qui malgré deux échecs cinglants n'a pas encore abjuré sa foi en la force.

Appel à « l'homme fort » Le vieux et sénile Adenauer et son équipe, faisant leurs principes de Bismarck, Guillaume II et Hitler, ne voulaient négocier avec les Russes que quand « nous (les Allemands) serons armés jusqu'aux dents ». Cette politique est aujourd'hui en faillite et la crise gouvernementale a précisément éclaté parce que Ehrhard, l'exécuteur du testament d'Adenauer a voulu la continuer. La nostalgie de l'homme fort fait son apparition après chaque accès de désespoir.

Cet appel à l'homme fort émane en particulier de la jeunesse universitaire : 20 % des 5.000 étudiants de Giessen en Hesse seraient des adeptes néo-nazis, prétend, non sans inquiétude, le recteur de cette université. Il paraît que le mouvement nazi gagne rapidement du terrain dans les universités. L'autre jeunesse, les étudiants socialistes et libéraux et les jeunes syndicalistes sauront-ils en déduire ce nouveau torrent brun ? Rien n'est moins sûr, car par nature, la jeunesse est portée à la force, aux solutions extrêmes ; elle n'entrevoit pas les suites funestes qui risquent d'en résulter et en particulier la jeunesse allemande a été de tout temps sensible aux appels à la force brutale.

Si nous comparons les débuts des néo-nazis actuels à ceux de leurs ancêtres hitlériens, le parallélisme nous frappe. Hitler avait commencé plus petitement : son mouvement a été obligé de s'éclipser par moments, le Führer et ses acolytes ont même été en prison, le nazisme est entré en clandestinité, d'où il sortit cependant grand et plus conquérant qu'auparavant. Les néo-nazis, en tant que groupe, n'étaient pas non plus très nombreux au début. Mais ils se sont développés peu à peu sous le ciel clément de l'ère Adenauer. En effet, celui-ci a appelé bon nombre d'anciens nazis aux fonctions les plus hautes de l'administration, de la juridiction et de l'armée. Tout naturellement, les néo-nazis ont joui de la protection des anciens. Ils n'ont jamais été gênés dans leurs activités, quelquefois même bruyantes.

Détail pittoresque : les groupements de jeunes réactionnaires ou restaurateurs ont été subventionnés par Bonn, alors que les groupements de gauche ne le furent pas. Ces derniers ont même été poursuivis lorsqu'ils cherchaient des contacts avec la jeunesse de l'autre Allemagne. De même, les adversaires des néofascistes à savoir les pacifistes, et les communistes ou prétendus tels, ont été cités en justice et durement condamnés par des juges nazis.

Depuis longtemps, nous constatons donc que Bonn protège les nazis et même les nazis grands criminels de guerre ; le scandale de la prescription et les jugements plus que bienveillants aux procès

d'Auschwitz et autres ont ouvert les yeux au monde entier.

Le prestige moral de l'Allemagne occidentale n'y a rien gagné, c'est le moins qu'on puisse dire.

Le fruit du mauvais arbre ne s'est pas fait attendre : la protection politique du néo-nazisme a fait naître aujourd'hui un parti politique adulte, bien musclé, qui empoisonnera dorénavant tout le climat politique outre-Rhin. Bonn saura dès lors plus prétendre que l'Alle

PROTESTATIONS EN ALLEMAGNE

Les succès électoraux des néo-nazis allemands ont suscité, ces derniers jours, plusieurs manifestations antifascistes en Allemagne. A Darmstadt, en Hesse, quelque 2.000 jeunes défilèrent dans le centre de la ville pour protester contre la complaisance des pouvoirs publics. A Munich, avant les élections du 20 novembre de nombreux tracts furent distribués ; de même à Bayreuth, qui fut naguère un fief de l'hitlérisme, et qui est en passe de devenir aujourd'hui un fief du néo-nazisme. Les manifestants, proclamaient notamment : « La Bavière ne deviendra pas une seconde fois la capitale du nazisme ».

Malheureusement, tous les observateurs s'accordent à souligner que ces manifestations, qui furent en majorité le fait des jeunes, ne rencontrèrent au sein de la population que l'indifférence la plus totale. Vingt années d'oubli systématique, de chauvinisme et de revendications territoriales proclamées ou sous-entendues, produisent aujourd'hui leurs premiers effets spectaculaires.

magne n'est pas revancharde, car le néo-nazisme souligne avec force la « remise en ordre à l'Est ».

Il est vrai que les groupements de réfugiés réclament dès le début la reconquête de l'Est, mais Bonn avait alors la bonne excuse de dire que ce n'était pas des partis politiques, donc pas des forces directement politiques. Argument spéculé, car entre les mains du gouvernement, les réfugiés devenaient l'instrument rêvé pour attiser l'esprit revanchard, dont la jalousie des autochtones envers les réfugiés et leur désir de les voir regagner leurs anciens foyers était un facteur non négligeable.

Examinateurs, pour terminer, ce qu'il en est de la fameuse démocratie de la nouvelle Allemagne dont Bonn se prévaut à chaque occasion. Y a-t-il démocratie là où la tolérance envers les opinions politiques n'existe qu'en direction de la droite, mais non en direction de la gauche ? Comment Bonn veut-elle justifier sa magnanimité envers l'extrême-droite et son intolérance envers l'extrême-gauche ? Si Bonn voulait être équitable envers tous ses citoyens, il faudrait tolérer les extrêmes, les uns et les autres, soit les interdire tous les deux en arguant de leur intention de vouloir renverser le régime.

Sous cet éclairage, l'interdiction du parti communiste en 1956 gagne une signification nouvelle et funeste pour la santé politique du pays. Afin de protéger et de favoriser la droite, y compris l'extrême-droite, Bonn a privé la gauche et spécialement le parti ouvrier et avec lui toute la classe ouvrière de son levain qui est incontestablement le parti communiste. Sans lui il n'y aura pas de contre-poids aux tendances de l'extrême-droite, sans lui, on ne saurait faire échec aux fascistes.

L'hiver dernier le professeur Jaspers, de Bâle, — une sommité de l'existentialisme et qui n'est pas un homme de gauche —, a écrit un livre intitulé : « Où vas-tu Allemagne ? » dans lequel il a analysé avec clairovoyance la situation qui règne dans son pays natal, qu'il a quitté, traqué par les nazis, livre dans lequel il plaide pour un revirement de la politique allemande, afin que le pays ne tombe pas dans une nouvelle barbarie qui le guette.

De même que les U.S.A., la R.F.A. s'engage sur une route qui pourrait conduire à la troisième guerre mondiale. Dans l'un et l'autre de ces pays il y a de gens clairvoyants qui mettent en garde leur gouvernement et lui rappellent les graves responsabilités qu'il encourt envers l'humanité toute entière.

Hélas, ces mouvements raisonnables ne sont pas encore suffisamment puissants pour obliger les gouvernements à renoncer à leurs sinistres desseins. La guerre au Vietnam est plus acharnée et le revanchisme allemand plus virulent que jamais !

Caveant consules !

ALSATICUS



L'ignoble viol de la petite fille de Bagnaux n'est que le dernier épisode d'une longue série d'horreurs. Il faut que cela cesse.

Nouvelle rencontre à Bagnaux : Luce (14 ans) est à l'hôpital. Deux fillettes, Luce G., 14 ans, et sa sœur, Agnès de 9 ans, résurgissent mercredi soir, à 19 heures, leur domicile, à Bagnaux lorsque dans la rue des Frères-Lumière, elles ont été secourues par quatre jeunes gens. L'un des inconnus a entraîné Luce dans l'intérieur d'un immeuble et l'a violée, tandis qu'un des autres malfruits menaçait sa sœur d'un couteau pour l'empêcher d'appeler au secours. La fillette a été transportée à l'hôpital des Enfants-Malades.

L'ANGOISSE EST PARTOUT : ATTENTION AUX ARABES !

LA DROITE EN FRANCE
TIXIER-VIGNANCOUR S'EXPLIQUE

minute

LES FRANÇAIS EN ONT ASSEZ LES VIOLS NORD-AFRICAINS
Le martyre de la fillette de Bagnaux • Des récits révoltants venus de toute la France • Les vrais racistes • Attend-on qu'explose la colère populaire ?

ASSEZ de mensonges et de haine !

L'IMPUNITÉ dont jouit la presse raciste, et plus particulièrement l'hebdomadaire Minute, la rend plus audacieuse, plus odieuse. Parallèlement, une certaine partie de la presse quotidienne, qu'il nous faut dénoncer vigoureusement, lui emboîte le pas et leur influence nocive sur une partie de l'opinion publique risque d'engendrer, si un terme n'est pas mis à ces campagnes de haine, des troubles racistes d'une extrême gravité.

A l'occasion d'un fait divers abominable, inventé de toutes pièces par deux fillettes de 9 et 14 ans, elles-mêmes victimes inconscientes des campagnes racistes, ces journaux et publications se sont livrés à une tapageuse surenchère d'injures et de calomnies à l'égard des « Nord-Africains » et des noirs, incitant à la haine et à la violence, sans que les pouvoirs publics réagissent de la moindre façon.

Les deux fillettes de Bagnaux, avaient prétendu qu'elles avaient été agressées, pratiquement devant leur immeuble, par quatre « Nord-Africains » et que l'aînée d'entre elles avait été violée par un des agresseurs tandis que les autres, armés d'un couteau, imposaient le silence à la fillette de 9 ans terrorisée.

Sans attendre les résultats de l'enquête qui s'imposait, Paris-Jour du 3 novembre titrait sa première page sur cette affaire avec des caractères énormes et lui consacrait la majeure partie de sa troisième page, insistant sur le fait que les agresseurs étaient « nord-africains » et rapportant les propos

d'un habitant de Bagnaux, victime de la même psychose raciste : « Si j'en trouve un, je le tue ». Le même jour l'Aurore titrait en première page : « Avant-hier encore, une fillette de 14 ans a été la malheureuse victime de Nord-Africains à Bagnaux » et consacrait également les trois quarts de sa troisième page à cet « ignoble forfait ».

Toujours le 3 novembre le Parisien consacrait toute la première page à ce « monstrueux attentat ».

En fait, toute la presse parisienne relate ce « fait divers » en soulignant l'origine ethnique de « l'agresseur ». Seule l'Humanité fit preuve d'une discrétion et d'une nécessaire réserve que l'enquête devait justifier amplement par la suite (1).

L'attaqué raciste la plus virulente, la plus honteuse se trouve dans le n° 241 de Minute, daté du 10 au 16 novembre, mais en vente dans tous les kiosques le mercredi 9 novembre. Voici les titres de cet hebdomadaire : en première page : « Les Français en ont assez. Les viols nord-africains. Le martyre de la fillette de Bagnaux. Des récits révoltants venus de toute la France. Les vrais racistes. Attend-on qu'explose la colère populaire ? » ; en page 6 : « L'ignoble viol de la petite fille de Bagnaux n'est que le dernier épisode d'une longue série d'horreurs. Il faut que cela cesse. L'angoisse est partout : attention aux Arabes ! ».

Dans l'éditorial de la page 6, sous le titre : « La colère gronde », on peut lire : « Partout en France, on constate

LE M.R.A.P. S'ADRESSE AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

Le 9 novembre 1966, le M.R.A.P. envoyait au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de la Seine, une lettre dont voici quelques extraits :

Monsieur le Procureur de la République, Nous avons l'honneur d'attirer tout particulièrement votre attention sur le n° 241 de l'hebdomadaire Minute du 10 au 16 novembre 1966, paru ce jour, et de l'affichette s'y rapportant distribuée à tous les kiosques et marchands de journaux, lesquels constituent une véritable diffamation ayant pour but d'exalter à la haine entre les citoyens et habitants, délit réprimé par l'article 32, alinéa 2 de la loi du 29 juillet 1958.

De tels écrits ne peuvent qu'attiser la haine entre habitants et portent un préjudice considérable à toutes les personnes originaires d'Afrique du Nord présentées, en tant que telles, comme des « brutes » assouvissant « leurs instincts bestiaux ».

C'est pourquoi, Monsieur le Procureur de la République, nous demandons que des poursuites soient immédiatement engagées contre le Directeur de la Publication et les rédacteurs des articles visés, pour diffamation raciale, délit prévu et réprimé par les articles 29, 31 et 32, alinéa 2, de la loi du 29 juillet 1958. Veuillez agréer, ...

Charles PALANT
Secrétaire Général du M.R.A.P.

une flambée de viols commis par des Nord-Africains. Mères, jeunes filles, garçons, tout est bon à ces brutes pour assouvir, le couteau à la main, leurs instincts bestiaux. Partout en France, la terreur basanée s'installe dans nos banlieues...

« Le viol de l'innocente petite Luce par quatre Nord-Africains a provoqué, à Bagnaux, une émotion vengeresse. Un père de famille, M. Pratin, a déclaré à Paris-Jour : « Si j'en trouve un, rôdant autour de mes filles, je le tue ». Partout, la colère des hommes gens gronde...

« Ces viols en chaîne ne peuvent que provoquer dans ces quartiers populaires des explosions de racisme. Veut-on voir surgir des lynchages, ressusciter les « ratonnades » d'antan ? Veut-on voir se multiplier partout en France les désordres que Toulon a connus ce dernier week-end ? Veut-on voir le sang couler ?... »

« ...Les vrais racistes ce sont ceux qui rendent le racisme inévitable. Il faut agir avant qu'il soit trop tard. »

Pour la sortie de ce numéro où l'hystérie raciste rejoint celle des pires nazis, ou l'incitation à la haine et à la violence transpire à chaque ligne, Minute avait édité une affichette spéciale à mettre en évidence aux évents des marchands de journaux. L'Aurore, déjà citée, avait publié le 9 novembre une publicité pour Minute reproduisant tous les titres de la première page.

Ce même jour la fillette de Bagnaux avait à la police qu'elle avait inventé de toutes pièces son agression par des « Nord-Africains ». (Félicitons ici la police d'avoir mené l'enquête jusqu'au bout.)

Le 10 novembre, Paris-Jour publiait cette information en quelques lignes, l'Aurore était tout aussi discret mais terminait sur ces phrases éffarantes : « A cause d'elle, le quartier où elle prétendait avoir été attaquée a été ravivé systématiquement pendant cinq jours, 150 Nord-Africains et Portugais ont été interrogés et des mesures exceptionnelles de police ont été prises dans toute la région parisienne pour rassurer une opinion vivement émue par son « aventure » !

Minute, dans son numéro du 10 novembre, déclare avoir été « abusé » comme tout le monde, mais ne renonce pas à ses attaques sordides contre les « Nord-Africains ».

* Suite page 6.

(1) Le Monde du 3 novembre fit preuve de la même discrétion mais indiqua qu'il s'agissait d'un « jeune Algérien ».

QUI EST KIESINGER ?

Elu au troisième tour de scrutin par 137 voix contre 81, M. Kurt-Georg KIESINGER, ministre, président du Land de Bade-Wurtemberg, ancien collaborateur de Goebbels et Ribbentrop, devient ainsi officiellement candidat du groupe parlementaire chrétien démocrate (C.D.U.) à la succession de M. Ludwig Erhard comme Chancelier de Bonn.

Kurt-Georg Kiesinger a adhéré au parti nazi en 1933, au moment de l'arrivée de Hitler au pouvoir.

En 1940, il dirige la visite en France d'un groupe de journalistes des pays alliés du Reich ou occupés par la Wehrmacht. A Amiens, Toul, Orléans, Nancy, Strasbourg et Paris, il leur fait l'apologie du nazisme et des « bienfaits » qui en résultent pour la France.

Collaborateur « scientifique » de Ribbentrop, il est nommé chef de l'office de liaison entre son ministère (Affaires Etrangères) et celui de Goebbels (Propagande).



Inter-Radio, organisme de propagande nazie à destination des pays occupés, que l'O.K.H. (haut commandement de la Wehrmacht) définit comme « un élément de première importance pour la conduite de la guerre ». M. Kiesinger, qui reconnaît avoir été membre du parti nazi, s'estime « blanc » parce qu'il l'aurait quitté en 1934 après l'assassinat de Roehm perpétré par la S.S. Comment se fait-il alors qu'il ait participé de façon aussi active à la propagande nazie ? Pourquoi, après la défaite d'Hitler, a-t-il été « interné » pendant dix-huit mois comme criminel de guerre au camp de Ludwigsburg pour ses activités au ministère des Affaires Etrangères ? ».

POUR UNE LEGISLATION ANTIRACISTE

Le développement des odieuses campagnes de « Minute » vient confirmer une fois de plus la nécessité d'une législation renforcée contre les excitations à la haine raciste. Demandant l'application du décret-loi Marchandau de 1939, le seul texte actuel en la matière, le M.R.A.P. a adressé une lettre au Procureur de la République, et deux étudiants algériens ont porté plainte.

Nous souhaitons que ces initiatives aient des suites, mais on ne peut en être assuré. Il n'en serait évidemment pas de même si le Parlement avait adopté les deux propositions de lois élaborées par le M.R.A.P. il y aura bientôt huit ans... Une juste condamnation serait alors certaine et la presse raciste serait contrainte de mettre fin à ses attaques.

Les deux textes du M.R.A.P., qui concernent l'un la diffamation raciale, l'autre les discriminations raciales, ont pourtant été déposés à l'Assemblée Nationale par trois groupes différents de députés (1). Un rapporteur a été désigné par la Commission des Lois. Et si un débat avait lieu, le succès serait assuré. Mais le Gouvernement, maître de l'ordre du jour, n'a pas permis, jusqu'à présent qu'un tel débat intervienne.

Comme nous l'avons indiqué dans notre dernier numéro, le M.R.A.P. s'est adressé, il y a quelques semaines, à tous les députés, pour attirer à nouveau leur attention sur ces propositions de lois. Il leur a, en outre, soumis un troisième texte sur l'interdiction des groupes racistes, et demandé la ratification par la France de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, votée à l'unanimité en décembre dernier par l'Assemblée générale de l'O.N.U.

De tous les horizons...

Les réponses reçues à ce jour par Charles Palant, secrétaire général du M.R.A.P., témoignent d'un intérêt qui se manifeste, pour ces problèmes, dans tous les secteurs de l'opinion. Nous en donnons ci-dessous quelques extraits significatifs :

M. René Cance, député-maire du Havre : « J'ai bien reçu votre lettre dont j'ai pris connaissance avec intérêt. Je vous remercie de cet envoi. »

M. Diomède Catroux, député des Alpes-Maritimes, ancien ministre : « Je vous confirme ma position (concernant les deux premières propositions de lois) et l'appui que je donnerai au vote des dispositions de l'article unique à ajouter à l'article 1^{er} de la loi du 10 janvier 1936 (pour l'interdiction des groupes racistes) conformément à votre texte. »

M. Paul Coste-Floret, député de l'Hérault, ancien ministre nous fait savoir « qu'il a pris connaissance avec le plus grand intérêt » de notre lettre, et « qu'il en tiendra le plus grand compte lorsque les textes viendront en discussion devant le Parlement. »

M. Emile Dubuis, député de l'Ain : « Je vous donne l'assurance de ma complète compréhension. »

M. Gilbert Faure, député-maire de Mirepoix (Ariège) : « Je vous adresse mes remerciements pour cette documentation. »

M. André Gauthier, député de l'Isère : « Je suis tout

à fait d'accord pour signer ces dispositions. »

M. Pierre Godefroy, député de la Manche : « Je ne manquerai pas de prendre contact avec mes collègues du groupe UNR-UDT à ce sujet. »

M. Pierre Marquand-Gairard, député des Bouches-du-Rhône : « Je ne manquerai pas de demander le vote aussi urgent que possible de la proposition de loi que vous proposez ou de tout autre texte inspiré par le même esprit. »

M. Pierre de Montesquiou, député du Gers : « Le Groupe du Rassemblement Démocratique et moi-même ne manquerons pas de défendre votre proposition de loi lorsqu'elle sera soumise au Parlement. »

M. Lucien Nerwirth, questeur de l'Assemblée Nationale, député de la Loire : « Je me sens en accord avec vous et souhaite la réussite de notre combat commun. »

M. J.P. Palewski, député de Seine-et-Oise, président de la Commission des Finances : « La proposition de loi que vous désirez déposer rencontrera certainement un assentiment unanime. »

M. André Picquot, député de Meurthe-et-Moselle : « Dans le cadre de mon action parlementaire, je m'efforcerai d'agir dans le sens que vous me demandez. »

M. Etienne Ponceillé, député de l'Hérault : « Vous pouvez être certain de tout mon appui et de mon action pour qu'intervienne la ratification par la France de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et l'adoption des lois antiracistes élaborées par votre Mouvement. »

M. Charles Privat, député-maire d'Arles : « Je tiens à vous assurer de mon appui, en accord avec le groupe auquel j'appartiens [le groupe socialiste] à l'Assemblée Nationale. »

M. André Rey, député-maire de Fronton (Haute-Garonne) : « Je ne manquerai pas, en toute occasion, de manifester mon accord avec les résolutions votées le 8 mai 1966 au Palais de l'UNESCO [et à la Journée Nationale du M.R.A.P.] et plus particulièrement à celle conduisant à me prononcer sur les instruments de ratification de la Convention. »

M. Jean-Claude Servan-Schreiber, député de Paris : « J'ai bien reçu votre récente communication dont je viens de prendre connaissance. Je la transmets dès aujourd'hui aux autorités compétentes. »

M. Mis de Sesmaisons, député de la Loire-Atlantique : « Je vous remercie des renseignements que vous voulez bien me fournir, ils me seront précieux. »

Dr. Alfred Westphal, député du Bas-Rhin : « Cette documentation a retenu toute mon attention. »

Une question écrite...

Le M.R.A.P. a reçu d'autre part de M. Edouard Charret, député du Rhône, une lettre où celui-ci fait part de son intention de déposer le 3^e texte, proposé — sur l'interdiction des groupes racistes.

De même, M. Robert Ballanger, président du groupe communiste, nous signale que ce groupe est prêt à déposer cette même proposition de loi. Concernant les deux premiers, M. Louis Odru, député-maire de Mon-

treuil a adressé au garde des Sceaux une question écrite, dont M. Ballanger nous communique le texte.

Elle demande « si le Gouvernement entend, en exerçant ses prérogatives en matière d'ordre du jour du Parlement, faire adopter avant la fin de la législature, c'est-à-dire au cours de la présente session, les diverses propositions de lois tendant à renforcer la législation réprimant le racisme. »

Elle demande « en outre, en se référant à la réponse du 14 juin 1966 de M. le Ministre des Affaires Etrangères, où en est l'étude par les différents départements ministériels intéressés de la Convention internationale contre la discrimination raciale, et à quelle date le Gouvernement entend déposer le projet de loi tendant à la ratification par la France de cette Convention. »

M. Gaston Defferre, président du Groupe Socialiste, écrit : « Compte tenu de la fin prochaine de la législature et de l'ordre du jour prévu pour la présente session, notre Délégation Exécutive n'a pas jugé utile de déposer maintenant la proposition de loi que vous suggérez. Il est bien évident que cela ne signifie pas de notre part condamnation de principes auxquels nous adhérons depuis la création même du Parti Socialiste. C'est une question que le groupe de la F.G.D.S. reprendra au début de la prochaine législature. »

La Présidence du Groupe du Centre Démocratique de l'Assemblée Nationale, fait savoir de son côté, que la documentation du M.R.A.P. « a été transmise aux membres de notre groupe qui siègent à la Commission des Affaires Etrangères, afin qu'ils examinent les initiatives qu'ils pourraient éventuellement prendre pour donner suite à votre requête. » Elle transmet d'autre part « aux représentants de notre groupe à la Commission des lois constitutionnelles le texte de la proposition de loi au sujet de l'interdiction et de la dissolution des associations ou groupements de fait provoquant à la haine raciste. »

Le secrétaire général du M.R.A.P. s'était également adressé au Premier Ministre. Celui-ci a fait répondre par son conseiller technique qu'il saisissait « par ce même courrier, M. le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, de ce dossier. »

La pétition nationale.

Telle est, sans commentaires, la situation où nous nous trouvons : une question écrite déposée à l'Assemblée Nationale, le Garde des Sceaux saisi, deux députés prêts à déposer la 3^e proposition de loi, l'accord confirmé des groupes parlementaires.

La parole est maintenant au Gouvernement, ainsi qu'aux parlementaires décidés à poursuivre une action efficace. **ELLE EST AUSSI AUX ANTIRACISTES, QUI NE MANQUERONT PAS DE SIGNER EN MASSE LA PETITION NATIONALE LANCEE PAR LE M.R.A.P.** (Voir ci-dessous.)

(1) Le groupe communiste, le groupe socialiste, et un groupe comprenant des députés U.N.R.-U.D.T., Rassemblement Démocratique, Centre Démocratique et non inscrits.

ASSEZ...

(Suite de la page 5)

Ainsi désormais, pour ces journaux pris en flagrant délit d'incitation à la haine raciale, c'est la fillette qui est coupable.

Pour ces directeurs de publication, ces rédacteurs en chefs, ces journalistes, la page est tournée. Loin d'avoir été abusée c'est la fillette de 14 ans qui les a abusés. Voilà, n'est-il pas vrai, une excellente excuse ?

Mais cette campagne de haine, de calomnies racistes a eu des prolongements immédiats.

C'est parce que, depuis le 3 novem-

UN MEETING DE PROTESTATION

Une réunion de protestation contre la campagne de Minute a été organisée le 18 novembre 1966, à Paris, par l'Association des Etudiants Musulmans Nord-Africains ; neuf orateurs ont pris la parole :

M. Cheik (attaché culturel de l'Association), M^{re} Nordmann (Association Française des Juristes Démocrates), M. Bouguerra (A.E.M.N.A.), M^{re} Dymenstajn (M.R.A.P.), M^{re} de Félice (Comité de Liaison contre l'apartheid), M. Tonon (Association France - Algérie), M. Domenach (revue Esprit), M. Grumbach (U.N.E.F.), M. Wurmser (l'Humanité).

Une résolution a été adoptée où les participants :

— exigent que tout soit mis en œuvre pour que l'ouvrier immigré ait les conditions de vie auxquelles son dur labeur lui donne droit ainsi que le respect de sa condition d'homme,
— affirment quant à elles leur ferme détermination de faire partout échec à ces campagnes xénophobes et racistes, attentatoires à la dignité de tous et aux intérêts bien compris de la France et des ouvriers immigrés.

CE QU'EN PENSENT LES SYNDICATS

La C.G.T. : « Une perversion de l'opinion publique. »

Le Secrétariat de la C.G.T. nous a fait parvenir la déclaration suivante : La Confédération Générale du Travail proteste vigoureusement contre la campagne d'excitation à la haine raciale menée en permanence par le journal fasciste Minute contre les travailleurs algériens en France sous les prétextes les plus divers.

Cette ignoble campagne raciste de diffamation systématique vise à pervertir l'opinion publique française, à semer la discorde entre travailleurs français et algériens, victimes de la même exploitation en essayant de dresser les uns contre les autres les différentes couches de salariés en fonction de leur nationalité, pour détourner le profond mécontentement de la classe ouvrière des causes réelles de ses difficultés.

La C.G.T. poursuivra son action pour défendre les revendications économiques et sociales des travailleurs algériens victimes d'une surexploitation éhontée. Avec ses organisations, comme par le passé, elle dénoncera et combatera toutes les manifestations de racisme, toutes les atteintes à la dignité dont sont victimes les travailleurs algériens en France.

La C.F.D.T. : « Que le patronat prenne ses responsabilités. »

En remerciant vivement le M.R.A.P. d'« avoir signalé, dès le mois de septembre, l'odieuse campagne raciste », Eugène Descamps, Secrétaire général de la C.F.D.T., nous communique un article de Pierre Manghetti, paru dans Syndicalisme du 12 novembre 1966, intitulé « Les travailleurs répondent à Minute » :

« Faut-il rappeler que nos camarades immigrés, particulièrement les Algériens, effectuent les travaux les plus pénibles, insalubres et dangereux parce que les Français ne veulent plus assurer ceux-ci ? Faut-il rappeler... les conditions intolérables de logement dans les bidonvilles ?... »

« La C.F.D.T. demande la création d'une commission nationale où, les différents ministères intéressés et le patronat étant représentés, les syndicats agiraient et pourraient faire entendre les besoins des travailleurs immigrés. »

« Avec les immigrés comme en d'autres domaines, la C.F.D.T. est prête à prendre ses responsabilités ; elle agira par ses militants immigrés et français pour que les pouvoirs publics et le patronat prennent les leurs. »

bre, tous ces quotidiens avaient hurlé avec les loups, c'est-à-dire avec les racistes de Minute qui mène sa campagne depuis des mois, que dans la nuit du 5 au 6 novembre, deux cents apprentis mécaniciens de l'Ecole Navale de Toulon se sont livrés à une « expédition punitive » contre tous les Nord-Africains de la ville, se livrant à une « chasse au faciès », à une « ratonnade » rappelant les pogromes.

Il ne s'agit pas d'une simple coïncidence. Au contraire il faut voir dans les violences de Toulon la conséquence directe de la nocivité de la propagande raciste.

L'Association des Travailleurs Algériens, l'Association des Etudiants Algériens, l'Ambassade d'Algérie ont exprimé leur inquiétude et leur émotion.

Pour sa part, le M.R.A.P., dès le 9 novembre, demandait à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Paris, par lettre signée par Charles Palant, secrétaire général, d'user contre Minute des dispositions des articles 29 et 32 de la loi du 29 juillet 1881, articles réprimant la diffamation raciale.

Mais les poursuites ne seront véritablement engagées que si des milliers et des milliers d'antiracistes soutiennent notre action.

Nous pensons que le Ministère des Armées, Monsieur Mesmer en l'occurrence, se doit de condamner — solennellement et publiquement — les graves troubles commis à Toulon par les deux cents élèves mécaniciens.

Nous estimons que les officiers de ces élèves, qui étaient au courant de leurs préparatifs et qui ne les ont pas empêchés d'agir, sont gravement responsables, et doivent être sanctionnés.

Il est temps de mettre un frein à toutes les campagnes de haine qui s'étaient dans la presse de notre pays. Certes, des millions de personnes, dans notre pays, réprouvent sincèrement le racisme ; devant les menaces qui s'accroissent, nous leur demandons de soutenir activement notre PETITION NATIONALE pour une véritable législation antiraciste conforme à la Convention internationale, votée le 21 décembre 1965 par l'assemblée générale de l'O.N.U.

Armand DYMENSTAJN
secrétaire national du M.R.A.P.

PETITION NATIONALE

NOUS DEMANDONS :

- la ratification, par notre pays, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée le 21 décembre 1965 à l'unanimité par l'Assemblée Générale de l'O.N.U. ;
- le vote par le Parlement d'une véritable législation antiraciste, efficace contre toutes les discriminations raciales et les propagandes racistes, suivant les propositions élaborées par le M.R.A.P. ;
- l'interdiction des organisations racistes, antisémitiques et xénophobes ;
- des poursuites judiciaires immédiates contre tous ceux qui font l'apologie des crimes racistes et sèment la haine entre les citoyens ;
- l'interdiction des publications, journaux, livres, disques, films... qui propagent le racisme ou les théories racistes.

Cette pétition doit être retournée au M.R.A.P., 30, rue des Jeûneurs, Paris 2^e.

NOMS	SIGNATURES	ADRESSES